

*Ajournement***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Y a-t-il un ministre ou un député de l'autre côté de la Chambre qui pourrait nous dire quel sera le projet de loi à l'étude demain? Si quelqu'un pouvait nous le dire, nous en serions très heureux.

M. Harquail: Oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a l'intention de poursuivre les délibérations sur le bill C-56.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE NORD CANADIEN—LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS D'AUTOCHTONES DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner) au sujet du financement de l'Association des Dene et des Métis des Territoires du Nord-Ouest. On me dit que cette association n'a pas encore touché de fonds pour le premier trimestre de l'année financière en cours. Malheureusement, si cet organisme ne reçoit pas d'argent sous peu, il se verra bientôt forcé de mettre à pied du personnel, ce qui n'a rien de souhaitable pour les gens que cet organisme représente. L'association se verrait forcée de se départir, entre autres, d'employés spécialisés dans les travaux de recherche en ce domaine, c'est-à-dire dans le domaine des revendications territoriales des autochtones des Territoires du Nord-Ouest. Il n'y a pas beaucoup de gens qui travaillent dans cette région et si l'association des Métis se voit obliger de renvoyer son personnel spécialisé, si le financement est interrompu, celle-ci devra sans doute embaucher plus tard un nouveau personnel. Il est probable que les employés actuels seront forcés de se trouver des emplois ailleurs, car ils doivent, comme tout le monde, payer le loyer, et nourrir leurs enfants et leur famille.

● (2202)

Le ministre a parlé d'un moratoire. Je crois savoir qu'il a communiqué avec la nation Dene et l'association des Métis à cet égard. Malheureusement, cela n'aidera guère dans l'immédiat les habitants des Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, si jamais cette situation se reproduisait dans l'avenir, je serais peut-être alors en mesure d'appuyer le ministre, mais j'espère sincèrement que cela ne se reproduira pas.

Je pose cette question au sujet du financement parce que c'est un grand sujet de préoccupation pour les associations visées et j'aimerais que le ministre ou son secrétaire parlementaire élabore un peu la réponse que l'on m'a donnée hier à la Chambre et dans laquelle le ministre parlait d'un moratoire. Le ministre ou son secrétaire parlementaire pourraient peut-être me signifier leurs intentions au sujet du financement de ces organismes. J'espère en effet sincèrement que ces derniers se concerteront pour aboutir à un règlement juste et équitable des revendications territoriales des autochtones le long de la

[M. Mazankowski.]

vallée du Mackenzie, mais il ne pourront rien faire sans les fonds nécessaires.

Je voudrais qu'il soit bien clair, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une question très grave, et je voudrais entendre ce que le secrétaire parlementaire a à dire à ce sujet.

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à l'inquiétude qu'a exprimée le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) et d'étoffer la réponse qu'a donnée le ministre à la Chambre hier, le mercredi 31 mai, au cours de la période des questions, sur le financement des organisations d'autochtones dans les territoires.

J'aimerais d'abord rappeler brièvement que deux des organisations d'autochtones des Territoires du Nord-Ouest, le comité d'étude des droits des autochtones et les Inuit Tapirisat du Canada, avaient reçu des prêts s'élevant en tout à \$903,395 et à \$3,239,607 respectivement à la fin de l'année financière 1977-1978. Au cours de l'année financière en cours, ces deux organismes obtiendront environ 1 million de dollars chacun. Bien que les fonds n'aient pas encore été avancés durant l'année financière en cours pour les deux organisations d'autochtones de la vallée du Mackenzie, la nation Dene ou la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest, et l'Association des Métis du Territoire du Nord-Ouest, en fait, on n'a pas encore décidé jusqu'ici d'imposer un moratoire.

Tous les députés devraient savoir, à l'instar de celui qui a posé la question, que le gouvernement a financé ces deux organisations par le passé pour les aider à établir leurs revendications, à formuler des propositions et à conduire leurs négociations à raison de \$2,509,489, dont \$1,405,000 sont allés à la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest depuis 1975-1976 et \$1,104,489 à l'Association des métis des Territoires du Nord-Ouest depuis 1976-1977.

J'aimerais expliquer pourquoi le gouvernement a accepté les revendications distinctes des deux organisations tout en adoptant la position qu'il ne doit y avoir qu'un règlement pour tous les indigènes de la vallée du Mackenzie. Avant que les Dene fassent leur déclaration en 1975, tous les indigènes de la vallée du Mackenzie étaient raliés à une cause commune. Quand l'Association des métis a annoncé en 1976 qu'elle n'acceptait pas la déclaration des Dene comme base de ses revendications, le gouvernement a considéré qu'il était important de connaître les inspirations des membres de l'Association des métis des Territoires du Nord-Ouest avant d'entamer les négociations. C'est ainsi que cette Association a été financée séparément pour se documenter et pour présenter ses propres revendications.

● (2207)

La position du gouvernement a été constante depuis que l'Association des métis des Territoires du Nord-Ouest a présenté ses revendications en septembre 1977 à savoir qu'il faut établir, maintenant que les deux revendications ont été reçues, un moyen de faire connaître à la table des négociations les opinions de tous les autochtones de la vallée du Mackenzie car Indiens et Métis vivent ensemble dans les mêmes localités, partageant les mêmes ressources et sont considérés comme un seul peuple par tout le monde.